

BTSA

Gestion et protection de la nature



Le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), diplôme de niveau III, permet d'exercer des fonctions de technicien supérieur au sein de nombreuses entreprises. Il prépare également à la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou para-agricole.

Admission

Les demandes d'inscription dans une section préparatoire au BTSA, dans un établissement public ou privé d'enseignement agricole, préparant à cette option au titre de la formation initiale ou de l'apprentissage, s'effectue entre le 20 janvier et le 20 mars de chaque année, sur le portail national « Admission Post Bac ». L'adresse Internet de ce site, qui regroupe l'offre de formation de l'enseignement supérieur post-baccalauréat, est la suivante : <http://www.admission-postbac.fr>

Formation

La formation est organisée par modules interdisciplinaires.

Certains enseignements sont communs à tous les BTSA, d'autres sont spécifiques à l'option et permettent de développer les compétences professionnelles requises.

Pour ce BTSA, les champs de compétences sont les suivants :

- Analyse des écosystèmes et des activités humaines ;
- Gestion de projets/actions dans le champ de l'environnement ;
- Communication et médiation ;
- Traitement de données techniques administratives et financières ;
- Organisation du travail et encadrement de personnes ;
- Conduite d'activités de sensibilisation ;
- Conduite d'opérations techniques de gestion environnementale et conservatoire ;
- Éducation à l'environnement ;
- Conduite d'activités touristiques et d'interprétation ;

La formation, pour la voie initiale scolaire, comprend également 12 à 16 semaines de stages, dont 10 prises sur la scolarité.

Horaires - formation initiale à temps plein

horaire global sur les 2ans

DOMAINE	MODULE	HORAIRE
Projet de formation et professionnel	M 11 – Accompagnement du projet personnel et professionnel	87 heures
DOMAINE COMMUN		
Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication	M 21 – Organisation économique, sociale et juridique	87 heures
	M 22 – Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 heures
	M 23 – Langue vivante	116 heures
Activités pluridisciplinaires du domaine commun		24 heures
EPS	M 31 – Éducation physique et sportive	87 heures
DOMAINE PROFESSIONNEL		
Traitement des données et informatique	M 41 – Traitement des données	72,5 heures
	M 42 – Technologies de l'information et du multimédia	43,5 heures
Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel	M 51 – Expertises naturalistes	217,5 heures
	M 52 – Gestion de la nature et concertation territoriale	116 heures
	M 53 – Opération de génie écologique	145 heures
	M 54 – Animation d'un public	101,5 heures
	M 55 – Démarche de projet d'aménagement et de valorisation des espaces naturels	101,5 heures
	M 56 – Mise en œuvre de projets de gestion, de valorisation et de préservation de la nature	130,5 heures
Mises en situations professionnelles	M 61 – Stage(s)	12 à 16 semaines
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel		150 heures
Initiative locale	M 71 – Module d'initiative locale	87 heures

Total 1 740 heures

Examen

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du Brevet de technicien supérieur agricole option « gestion et protection de la nature » repose sur sept épreuves :

- deux épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients
- et cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle en cours de formation - CCF - ou hors CCF. Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

Présentation des deux épreuves nationales (50 % des coefficients)

Pour offrir de la cohérence à la réforme engagée, deux épreuves terminales sont proposées : l'une centrée sur les capacités générales et l'autre sur les capacités professionnelles.

L'épreuve générale, E1 : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite (coefficient 6).

L'épreuve professionnelle, E7 : «Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ».

Cette épreuve est composée de deux situations d'évaluation, elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en gestion et protection de la nature pour faire face à une situation professionnelle », ainsi que des capacités spécifiques liées à l'option (coefficient 12 au total).

Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)

Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif.

La note globale obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves, est affectée du coefficient défini :

E2 : S'exprimer, communiquer et comprendre le monde (coefficient 3)

E3 : Communiquer dans une langue étrangère (coefficient 3)

E4 : Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement des données (coefficient 3)

E5 : Épreuve spécifique à l'option (coefficient 3)

E6 : Épreuve spécifique à l'option (coefficient 6)

Délivrance du diplôme

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 /20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 calculée sur le total des points établi comme suit :
 - points de l'ensemble des épreuves
 - points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne de modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

Taux de réussite à l'examen, Statistiques 2011

Présents : 1 279

Admis : 921

% reçus : 72

Établissements (secteur public)

Voie scolaire

07 - LEGTPA Aubenas

BP 150

07205 AUBENAS cedex

Tél : 04 75 35 17 55

08 - LEGTPA Charleville Mézières

27, rue du Muguet

08090 ST LAURENT

Tél : 03 24 57 49 26

11 - LEGTA Carcassonne

route de Saint Hilaire

11000 CARCASSONNE

Tél : 04 68 11 91 19

13 - LEGTA Aix Valabre

Chemin du Moulin de Fort

13548 GARDANNE cedex

Tél : 04 42 65 43 20

19 - LEGTPA Henri Queuille à Neuvic

Rue de l'Agriculture

19160 NEUVIC

Tél : 05 55 95 80 02

20 - LEGTA Sartène

route de Levie

20100 SARTENE

Tél : 04 95 77 09 76

24 - LEGTPA Périgueux

avenue Winston Churchill

BP 22

24660 COULOUNIEUX CHAMIERIS

Tél : 05 53 02 62 00

29 - Site de Morlaix du LEGTPA de Châteaulin Morlaix

Suscinio

Ploujean

29600 MORLAIX

Tél : 02 98 72 03 22

29 - Site de Morlaix du LEGTPA de Châteaulin Morlaix

Suscinio

Ploujean

29600 MORLAIX

Tél : 02 98 72 03 22

(formation en 1 an)

38 - LEGTA Vienne Seyssuel

montée bon accueil - BP 21

38206 VIENNE cedex

Tél : 04 74 85 18 63

39 - LEGTA Lons Le Saunier-Montmorot

614 avenue Edgar Faure

39570 MONTMOROT

Tél : 03 84 87 20 00

39 - LEGTA Lons Le Saunier-Montmorot

614 avenue Edgar Faure

39570 MONTMOROT

Tél : 03 84 87 20 00

(formation en 1 an)

41 - Site de Vendôme du LEGTA Vendôme Blois Montoire

Areines - BP 106

41106 VENDOME

Tél : 02 54 67 44 00

45 - Site des Barres du LEGTA Le Chesnoy Les Barres

domaine des Barres

45290 NOGENT SUR VERNISSON

Tél : 02 38 95 01 80

48 - Site de Saint Chély du LEGTPA de la Lozère

Civergols
48200 ST CHELY D APCHER
Tél : 04 66 42 61 50

54 - Site de Malzeville du LEGTPA de Meurthe et Moselle

Domaine de Pixérécourt
BP 50019
54220 MALZEVILLE
Tél : 03 83 18 34 00

61 - LEGTPA Sées

rue du 11 novembre 1918
61500 SEES
Tél : 02 33 81 74 00

62 - Site d'Arras du LEGTA du Pas de Calais

route de Cambrai
62217 TILLOY LES MOFFLAINES
Tél : 03 21 60 73 00

63 - LPA Rochefort Montagne

Le Marchedial
Ancienne RN 89
63210 ROCHEFORT MONTAGNE
Tél : 04 73 65 82 89

79 - LEGTA Melle

route de la Roche - BP 13
79500 MELLE
Tél : 05 49 27 02 92

85 - LEGTPA La Roche sur Yon

allée des Druides - CS 70022
85035 LA ROCHE SUR YON cedex
Tél : 02 51 09 82 82

973 - LEGTPA de Macouria

Pk 40 Savane Matiti
Avenue Henry KONG
BP 53
97355 MACOURIA
Tél : 05 94 38 76 26

Apprentissage

35 - CFA Saint Aubin du Cormier

La Lande de la rencontre - BP 12
35140 ST AUBIN DU CORMIER
Tél : 02 99 45 14 45

38 - CFPPA La Côte Saint André

57 avenue Charles de Gaulle - BP 15
38261 LA COTE ST ANDRE
Tél : 04 74 20 44 66

39 - Site de Montmorot du CFA du Jura

614 avenue Edgar Faure
39570 MONTMOROT
Tél : 03 84 87 20 03

Formation continue

13 - Site de Gardanne du CFPPA Aix Valabre

Chemin du Moulin de Fort
13548 GARDANNE cedex
Tél : 04 42 58 46 41

20 - CFPPA Sartène

route de Levie
20100 SARTENE
Tél : 04 95 77 06 42

32 - Site de Mirande du CFPPA du Gers

Domaine de Valentées
BP 54
32300 MIRANDE
Tél : 05 62 66 54 64

61 - CFPPA Sées

route d'Essay
BP4
61500 SEES
Tél : 02 33 28 71 59

988 - CFPPA Province du Nord

BP 38
98825 POUEMBOUT
Tél : 6 87 47 70 50

Pour les établissements du secteur privé, consulter le portail Internet de l'enseignement agricole

www.portea.fr

Après le BTSA

Le BTSA atteste d'une qualification professionnelle. Son objectif est l'insertion professionnelle.

Profil d'emploi : le technicien supérieur en gestion et protection de la nature peut être :

- Technicien/chef de chantier (technicien rivière, cynégétique...); fonctions dominantes : planification du travail et encadrement, gestion technique ;
- Scientifique/naturaliste ; fonctions dominantes : protection et conservation de la nature ;
- Technicien/surveillance ; fonctions dominantes : surveillance entretien, voire police ;
- Animateur/éducateur : fonctions dominantes : animation, éducation, conception de projet (nature, environnement, développement durable) ;
- Animateur du patrimoine : fonctions dominantes : animation tourisme nature, interprétation et promotion.

Cependant, la poursuite d'études est de plus en plus recherchée. Le titulaire du BTSA peut :

- préparer une licence professionnelle (dossier à retirer à l'Université) ;
- préparer un certificat de spécialisation (par apprentissage) ;
- préparer un second BTSA en un an, pour acquérir une compétence complémentaire : dans ce cas, les dossiers de candidatures sont à retirer auprès de l'établissement choisi ;
- entrer sur concours dans un établissement d'enseignement supérieur agricole (écoles d'ingénieurs, écoles du paysage), après une année de classe préparatoire post BTSA-BTS-DUT ;
- entrer sur dossier dans les établissements d'enseignement supérieur agricole privés ou à Agrocampus Ouest.

Pour toute autre information :

- www.agriculture.gouv.fr
- www.chlorofil.fr rubrique Enseignement supérieur et recherche
- www.portea.fr pour la liste des SRFD, des établissements par département, des établissements assurant ce BTSA.
- les publications de l'ONISEP sont consultables au centre d'information et d'orientation (CIO) ou sur le site www.onisep.fr
- les documents CIDJ (www.cidj.com)

Pour compléments d'informations :

- www.ecologie.gouv.fr
- www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr
- www.equipement.gouv.fr/recrutement (concours d'agent technique et technicien des parcs nationaux).